

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2023

10/03/2023 - 6

Date de la convocation : 03/03/2023. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37. Présents : 65. Pouvoirs : 7.

Le vendredi 10 mars 2023 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 1 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Christophe DUMONT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, Mme Lisiane DUBUS DELSAUX, M. Christophe CHARLES, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, Mme Auriane AIT LASRI, M. Jean-Christophe LECLERCQ, Mme Avida OULAHCENE, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, Mme Francette DUEZ, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS (pouvoir à M. Christophe CHARLES), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Jean-Michel LEROY (pouvoir à M. Yvon SIPIETER), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Raphaël AIX), M. Jean-Jacques PEYRAUD (pouvoir à Mme Valérie LOUWYE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Francette DUEZ), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉ :

M. Alain MENSION.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alain BOULANGER.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Luc BERNARD, Directeur du pôle Equipements culturels et scientifiques, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, M. Raphaël MATHIEU, Chargé de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Environnement, Mme Daisy VINCENT, Directrice pôle Aménagement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information, M. Raphaël MATHIEU, chargé de communication.

4 – Loisiparc

4.1 – Base de loisirs communautaire Loisiparc - Tarifs d'entrée saison 2023

Les tarifs d'accès à la base de loisirs communautaire LOISIPARC n'ont subi aucune augmentation depuis 2009.

Les tarifs présentés concernent les entrées, aussi bien individuelles que pour les groupes, à compter de la saison 2023.

Un habitant de DOUAISIS AGGLO pourra bénéficier du tarif réduit à 4€50 TTC, alors qu'un habitant extérieur à DOUAISIS AGGLO paiera son entrée plein tarif, soit 6€50 TTC.

TARIFS		2022		2023	
		Plein Tarif	Tarif réduit	DOUAISIS AGGLO	Hors DOUAISIS AGGLO
1	Entrée individuelle	4 € 50	3 € 00	4 € 50	6 € 50
2	Entrée moins d'1 mètre	GRATUIT			
3	Carte de 10 entrées non nominative	35 € 00	25 € 00	SUPPRIMÉ	
4	Entrée dernière minute (à partir de 17 heures)	3 € 00		SUPPRIMÉ	
5	Association caritative reconnue d'utilité publique	2 € 50		SUPPRIMÉ	
6	Tarif réduit (demandeur d'emploi, RSA, + de 65 ans)	3 € 00		SUPPRIMÉ	
7	Accueils de loisirs – scolaires - associations	3 € 00		3 € 00	5 € 00
8	Tarif Comité d'entreprise (prix unitaire)	3 € 50		4 € 00	

Entrée individuelle

Sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois et d'une pièce d'identité, le client s'il réside sur le territoire de DOUAISIS AGGLO, bénéficiera d'un tarif réduit à 4 € 50.

Sans justificatif de moins de 6 mois et d'une pièce d'identité, le tarif plein sera appliqué.

Entrée moins d'1 mètre

Cette gratuité s'applique uniquement aux enfants de moins d'1 mètre le jour de la visite accompagné d'au minimum 1 adulte payant.

Accueils de loisirs

Sur présentation du bon de commande ou d'un justificatif de la commune précisant d'où provient l'accueil de loisirs, l'association ou l'école, un tarif sera appliqué :

- le tarif réduit à 3 € 00 pour ceux qui sont issus du territoire de DOUAISIS AGGLO,
- le tarif plein à 5 € 00 pour ceux qui ne viennent pas d'une commune de DOUAISIS AGGLO.

Il n'y a plus de gratuité pour les accompagnateurs.

Comité d'entreprise

Les comités d'entreprise, quelque soit la provenance (territoire ou non de DOUAISIS AGGLO) pourront venir chercher leurs tickets soit au siège de DOUAISIS AGGLO, soit à l'accueil de Loisiparc ou demander un envoi en lettre recommandée avec accusé de réception moyennant des frais d'envoi de 5 € 00 TTC.

Il n'y aura aucune date de validité sur les tickets.

Ces tickets seront désormais vendus à 4 € 00 l'unité au lieu de 3 € 50.

Un minimum de 20 tickets sera demandé à chaque commande.

Tarifs supprimés

Les tarifs suivants seront supprimés :

- la carte de 10 entrées non nominative,
- l'entrée dernière minute à partir de 17 heures,
- le tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les + de 65 ans,
- le tarif association caritative reconnue d'utilité publique.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- les présentes dispositions tarifaires,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à cette décision.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (6 voix contre : Mme LUCAS Maryline, Mme AIT LASRI Auriane, CHERKI Nora, Mme MARFIL Nicole, Mme MORTELETTE Nadine, M. SAENEN Romuald et 15 abstentions : Mme APERS Nathalie, Mme CHARLET Jocelyne, M. CHEREAU Frédéric, M. DOZIERE Michaël, Mme DUPUIS Agnès, M. KHERAKI Mohamed, M. LECLERCQ Jean-Christophe, M. LEROY Jean-Michel, Mme MOUY Estelle, Mme OULAHCENE Avida, M. MAZY Hocine, Mme MEKKI Jamila, M. SIPIETER Yvon, Mme STIERNON Stéphanie, M. SZATNY Jean-Michel).

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Publié le 20/03/2023
Réceptionné en sous-préfecture le 20/03/2023

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20230310-10-03-2023-6-DE

LE PRESIDENT,



Christian POIRET

Le Secrétaire de séance,



Christophe DUMONT